RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS ONTARIO

Info-Retraite

BULLETIN D'INFORMATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS RETRAITÉS ET DE LEURS SURVIVANTS PRINTEMPS 2007

Le partage de la rente pourrait réduire les impôts

Vous pourrez réduire l'impôt de votre ménage l'an prochain en partageant votre rente du régime avec votre conjoint.

Une modification proposée au règlement fédéral de l'impôt sur le revenu vous permettra d'allouer jusqu'à la moitié de votre rente à votre conjoint dans votre déclaration de revenus pour l'année 2007.

Aucune mesure à prendre pour le moment

« Il n'y a aucune mesure particulière à prendre pour le moment », indique Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants.

« Le partage de la rente sera effectué au moment de la préparation de la déclaration annuelle de revenus. Nous ne sommes pas autorisés à réduire par anticipation l'impôt prélevé sur la rente du participant », précise-t-elle.

Le partage de la rente peut vous faire réaliser une économie d'impôt si le revenu de votre conjoint est de beaucoup inférieur au vôtre. Par exemple, si votre rente annuelle est de 45 000 $ et que celle de votre conjoint n'est que de 12 000 $, vous pourriez transférer 16 500 $ à votre conjoint afin d'égaliser vos revenus et de réduire votre impôt total (voir le tableau à la page 3).

Le partage de la rente pourrait aussi permettre aux personnes dont le revenu est élevé de toucher une plus grande part de la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV), qui fait l'objet d'une récupération par le gouvernement si le revenu net est supérieur à un seuil donné (environ 63 500 $).

La modification proposée ne prévoit pas le fractionnement des prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ni de la PSV, bien que le RPC permette aux couples de partager la rente pour en égaliser le montant entre les deux conjoints.

Suite à la page 3

Dans ce numéro...

L'impôt retenu sur votre rente est-il suffisant? 2
Nos méthodes de protection de vos renseignements personnels 3
L'actif de la caisse atteint 100 G$ 4
Acquisition de 2,4 G$ 6
Vos questions 7
Nouveaux membres et nouvelle présidente au conseil 8

L'impôt retenu sur votre rente est-il suffisant?

Le mois de mars est tout indiqué pour mettre de l'ordre dans vos finances personnelles. Après avoir terminé votre déclaration de revenus, vous saurez si l'impôt prélevé au cours de l'année est trop élevé, pas assez élevé ou juste assez élevé.

Si vous êtes dans la même situation que de nombreux enseignants retraités, il vous restera probablement de l'impôt à payer lorsque vous produirez votre déclaration de revenus. Les retenues d'impôt sur votre rente du régime sont fonction des exigences gouvernementales et des renseignements que vous nous avez fournis, habituellement à votre départ à la retraite. À moins que vous ne le précisiez, nous supposons que votre rente du régime est votre seule source de revenu.

Retenue d'impôt supplémentaire

Si vous avez d'autres sources de revenu, vous pourriez vouloir que nous retenions plus d'impôt sur votre rente. Vous pouvez nous en faire la demande en tout temps sur iAccès Web, le site sécurisé réservé aux participants, au www.otpp.com. Cela ne prend que quelques minutes. Si vous n'êtes pas inscrit et que vous désirez le faire, composez le 416 226-2700 ou le 1 800 668-0105 ou remplissez le formulaire d'inscription à iAccès Web.

Les participants non inscrits peuvent nous demander de déduire plus d'impôt par téléphone ou par écrit. Pour ce faire, vous devez fournir votre nom, votre numéro d'assurance sociale et le montant de la retenue, soit en un montant mensuel, soit en un pourcentage de la rente avant impôt.

Crédits d'impôt supplémentaires

Si vous recevez un important remboursement d'impôt, il est possible que l'impôt retenu à la source soit trop élevé. Vous pouvez réduire l'impôt retenu en faisant la demande de crédits d'impôt supplémentaires. Les crédits d'impôt s'appliquent, par exemple, en cas d'invalidité, pour les personnes de 65 ans et plus, pour celles qui s'occupent de personnes à charge ou qui retournent aux études.

Pour demander des crédits d'impôt supplémentaires, remplissez le formulaire TD1 du gouvernement fédéral et le formulaire TD1ON de l'Ontario, que vous trouverez sous l'onglet Publications de notre site. Les deux formulaires présentent la liste des crédits admissibles.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter un fiscaliste ou vous rendre sur le site de l'Agence du revenu du Canada, au www.cra-arc.gc.ca. ■

Nos méthodes de protection de vos renseignements personnels

L'intrusion par des pirates informatiques dans les systèmes d'un important commerce de détail rapportée récemment par les médias a soulevé des interrogations au sujet de la sécurité des renseignements personnels sur Internet.

« Nous prenons très au sérieux la sécurité de nos systèmes informatiques et la confidentialité des dossiers », nous dit Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants.

« Notre équipe des technologies de l'information a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le niveau de protection le plus élevé des renseignements de nos participants », ajoute-t-elle. Les participants peuvent aussi prendre certaines mesures.

Ce que nous faisons

- Chiffrement à 128 bits pour embrouiller les données personnelles qui circulent entre notre réseau informatique et le vôtre.
- Coupe-feu empêchant tout accès non autorisé à nos systèmes informatiques.
- Protocoles d'inscription et d'ouverture de session stricts pour que seul vous puissiez accéder à vos renseignements.
- Ni transmission ni demande de renseignements confidentiels par courriel.
- Mise à niveau et surveillance constantes de nos systèmes informatiques.

Ce que vous pouvez faire

- Utilisation d'un mot de passe difficile à deviner. L'idéal est de combiner des chiffres et des lettres.
- Mot de passe confidentiel et modifié souvent.
- Installation d'anti-virus, coupe-feu et anti-logiciel espion sur votre ordinateur.
- Mise à niveau régulière de ces dispositifs, du système d'exploitation et du navigateur.
- Fermeture de la session après chaque utilisation.
- Aucune communication d'information confidentielle par courriel.
- Avis au RREO pour tout courriel ou activité suspects [illegible] à votre rente.

Partage de la rente

[illegible]

Nous aurons accès à plus d'information dès que la loi sur le fractionnement du revenu sera adoptée. Vous pouvez vous tenir au courant en suivant les bulletins de nouvelles ou en vous rendant sur le site du ministère des Finances, au www.fin.gc.ca, ou sur celui de l'Agence du revenu du Canada, au www.cra-arc.gc.ca.

Exemples du partage de la rente

	Couple 1	Couple 2	Couple 3
Sans partage de la rente			
Rente du participant	50 000 $	[illegible]	45 000 $
Rente du conjoint	0 $	[illegible]	24 000 $
Impôt fédéral total	**9 600 $**	**9 930 $**	**11 940 $**
Avec partage de la rente			
Rente du participant	25 000 $	[illegible]	34 500 $
Rente du conjoint	25 000 $	[illegible]	34 500 $
Impôt fédéral total	**7 320 $**	**9 020 $**	**11 940 $**
Économie d'impôt fédéral	**2 280 $**	**910 $**	**0 $**

Hypothèses

- Les participants et leur conjoint ont 65 ans ou plus.
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

Le saviez-vous?

- Notre retraitée la plus âgée a 106 ans.
- L'âge moyen du départ à la retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est de 57 ans, contre 62 ans pour l'ensemble des Canadiens.
- Quarante pour cent des retraités, soit 1 800 participants, ont fait leur demande de rente en ligne l'an dernier.

100 000 000 000 $... toujours en hausse

[illegible]

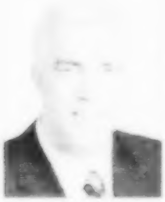

TITRES À REVENU FIXE [illegible]

VUE D'ENSEMBLE : Nous investissons dans une vaste gamme de produits à revenu fixe et de titres du marché monétaire au Canada et à l'étranger, dont des titres des gouvernements nord-américains et des obligations de sociétés de premier rang. Les obligations, tout comme les titres du marché monétaire, offrent la liquidité nécessaire pour régler les opérations de placement et, grâce aux stratégies à valeur ajoutée, un revenu régulier servant à verser les rentes mensuelles.

CINQ PRINCIPAUX PLACEMENTS : Titres du gouvernement canadien, titres du gouvernement de l'Ontario, obligations du concessionnaire de l'autoroute 407, contrats interbancaires et prêts garantis aux entreprises.

RÉALISATION NOTABLE DE L'ÉQUIPE : Rendements plus élevés que les indices de référence par la diversification à l'échelle internationale.

SON PLUS GRAND DÉFI : Maîtriser les risques tout en obtenant d'excellents rendements.

TITRES DE SOCIÉTÉS PRIVÉES, CAPITAL DE RISQUE, INFRASTRUCTURES ET TERRAINS FORESTIERS EXPLOITABLES

[illegible]

VUE D'ENSEMBLE : La Teachers' Private Capital compte parmi les fonds communs d'investissement de capitaux les plus importants au monde. Nous investissons dans des sociétés à forte et moyenne capitalisation et nous fournissons du capital de risque aux entreprises en expansion, notamment dans le domaine de la technologie biomédicale. Notre portefeuille de placements dans les terrains forestiers exploitables et les infrastructures est en croissance et comprend des autoroutes, des aéroports, des pipelines, des ports, des réseaux de distribution d'eau et de gaz. Nos investissements n'ont pas de frontières et nous sommes toujours à la recherche de bonnes occasions d'accroître notre capital, au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Afrique, en Australie et en Asie.

CINQ PRINCIPAUX PLACEMENTS : Maple Leaf Sports & Entertainment, CTVglobemedia, InterGen N.V., Scotia Gas Networks PLC et quatre terminaux maritimes acquis de Orient Overseas (International) Ltd. (voir *Acquisition d'infrastructures au coût de 2,4 G$* en page 6).

RÉALISATION NOTABLE DE L'ÉQUIPE : Avoir fait de Teachers' Private Capital un leader mondial quant aux infrastructures et aux titres de sociétés privées.

SON PLUS GRAND DÉFI : Continuer de se démarquer de la concurrence grâce à des investissements offrant le meilleur rapport qualité-prix.

QUE VALENT 100 G$?

100 G$ suffiraient à financer l'enseignement en Ontario pendant près de huit ans.

Avec 100 G$ on achèterait 2,5 milliards de dictionnaires.

Il faudrait **3 169 ANS** pour compter jusqu'à cent milliards à raison d'une unité à la seconde.

100 G$ permettraient d'acheter un cadeau de 15 $ à chaque habitant de la terre.

ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES

[illegible]

VUE D'ENSEMBLE : Nous détenons des actions dans 1 100 sociétés dans le monde. Nous investissons de trois façons : indices boursiers, actions sous gestion active et placements stratégiques à grande échelle. Nos stratégies nous permettent d'obtenir les meilleurs rendements tout en maintenant le risque au plus bas. Nous recherchons les meilleures occasions de placement où qu'elles soient dans le monde et nous choisissons les sociétés qui présentent le meilleur potentiel de croissance à long terme.

CINQ PRINCIPAUX PLACEMENTS : Nexen Inc., BCE Inc., Fording Canadian Coal Trust, Aliments Maple Leaf Inc. et Macdonald Dettwiler and Associates Ltd.

RÉALISATION NOTABLE DE L'ÉQUIPE : À partir d'un portefeuille ne comprenant que des actions canadiennes en 1999, obtenir un des taux de rendement les plus élevés au monde.

SON PLUS GRAND DÉFI : Réaliser une plus-value par rapport au marché, ce qui est de plus en plus difficile à cause des cours élevés des actions.

PLACEMENTS IMMOBILIERS

[illegible]

VUE D'ENSEMBLE : Cadillac Fairview est l'un des plus grands propriétaires, gestionnaires et promoteurs de biens immobiliers commerciaux en Amérique du Nord, avec des centaines de centres commerciaux et d'immeubles de bureaux de première qualité, soit environ 48 millions de pieds carrés locatifs. Détenu en propriété exclusive du RREO, cette société surveille les placements dans les sociétés immobilières et les fonds de placement internationaux.

CINQ PRINCIPAUX PLACEMENTS : Toronto Eaton Centre, Toronto Dominion Centre, Pacific Centre (Vancouver), Chinook Centre (Calgary) et Sherway Gardens (Toronto).

RÉALISATION NOTABLE DE L'ÉQUIPE : Diversifier le portefeuille par l'expansion au Brésil.

SON PLUS GRAND DÉFI : Maintenir des rendements élevés malgré l'inflation des prix sur les marchés de l'immobilier au Canada et aux États-Unis.

OPÉRATIONS STRATÉGIQUES DE L'ACTIF ET PLACEMENTS NON TRADITIONNELS

[illegible]

VUE D'ENSEMBLE : Peut-être le portefeuille le plus complexe, il comprend la répartition tactique de l'actif, les indices boursiers canadiens et étrangers, les opérations en devises, les opérations sur marchandises, les produits dérivés, les fonds de couverture et d'autres placements non traditionnels. L'équipe vise des rendements stables sur les marchés financiers mondiaux peu importe les fluctuations que subissent ces derniers.

CINQ PRINCIPAUX PLACEMENTS : Indices boursiers étrangers, opérations de couverture en devises liées aux placements en actions étrangères, répartition tactique de l'actif, opérations sur marchandises et fonds de couverture gérés par des tiers.

RÉALISATION NOTABLE DE L'ÉQUIPE : Rentabilité continue. Aucun rendement négatif depuis 1999.

SON PLUS GRAND DÉFI : Trouver de nouvelles façons d'investir afin de déjouer les investisseurs qui tentent de reproduire nos stratégies innovatrices.

Les pourcentages indiqués sont fondés sur les placements nets en date du 31 décembre 2006.

À 5 % d'intérêt, 100 G$ rapporteraient **13,7 M$** par jour.

Une pile de 100 milliards de pièces de 1 $ mesure près de la moitié de la distance entre la terre et la lune.

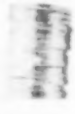

Avec 100 G$, on peut acheter une maison de 379 000 $ pour chaque participant au régime.

100 G$ équivalent aux fortunes combinées de Bill Gates et de Warren Buffet.

Acquisition d'infrastructures au coût de 2,4 G$ US

La caisse fait l'acquisition de quatre terminaux à conteneurs maritimes au coût de 2,4 G$ US. Il s'agit de son plus important investissement en infrastructures depuis qu'elle a commencé à investir dans cette catégorie d'actif en 2001.

Les ventes annuelles combinées des terminaux, comprenant la principale exploitation de conteneurs de New York à Staten Island, en plus d'installations au New Jersey, à Vancouver et à Delta, en Colombie-Britannique, sont de 500 M$ US. L'acquisition des installations new-yorkaises est en attente d'approbation des organismes de réglementation.

« C'est une acquisition de biens tangibles, solides, peu vulnérables aux caprices du marché et de l'économie, qui présentent en outre des perspectives de croissance intéressantes que nous allons soutenir », explique Jim Leech, vice-président principal et chef de Teachers' Private Capital.

L'achat des terminaux, d'Orient Overseas (International) Ltd. de Hong Kong portera à plus de 7 G$ le total des investissements de la caisse en infrastructures. Notre portefeuille se compose également de pipelines, de réseaux de distribution de gaz naturel, de centrales électriques, de services d'alimentation en eau, d'autoroutes à péage, de ponts et d'aéroports.

« Les infrastructures sont des investissements idéaux pour les régimes de retraite, car elles sont moins sensibles aux ralentissements économiques et à la concurrence, et fournissent un rendement à long terme stable, suivant l'inflation », ajoute M. Leech.

Les terminaux de conteneurs servent d'intermédiaire entre le transport maritime et terrestre. Les installations comportent toutes un terminal portuaire, d'où des navires, des camions et des trains sont chargés ou déchargés de leurs conteneurs. ■

Travailler à la retraite : ce qu'il faut savoir

Si vous pensez travailler de nouveau dans l'enseignement, voici cinq choses importantes à savoir.

1. Vous pouvez travailler jusqu'à 95 jours dans chacune des trois premières années scolaires de réemploi (ces années ne doivent pas nécessairement être consécutives), et jusqu'à 20 jours par année scolaire ultérieure.
2. Chacune des trois premières années de travail compte comme une année de 95 jours, même si vous n'y travaillez qu'une journée.
3. Pour déterminer vos trois premières années de travail, ne tenez pas compte des journées travaillées entre le 1er septembre 2001 et le 31 août 2006, la période des dispositions provisoires élargissant les règles relatives au réemploi.
4. Si vous continuez d'enseigner le mois après avoir dépassé la limite, le versement de votre rente sera interrompu. Il reprendra le mois suivant celui où vous arrêterez de travailler.
5. Les limites s'appliquent à tous les conseils scolaires de l'Ontario et à la plupart des écoles privées. Les limites relatives au travail après la retraite peuvent également s'appliquer à d'autres emplois dans le milieu de l'enseignement.

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour consulter la liste des employeurs touchés par les limites, consultez la section *Docu-rentes* de notre site Web, au www.otpp.com. Vous pouvez aussi visionner une webémission sur le réemploi dans notre site sécurisé réservé aux participants. ■

Vos questions...

Q [illegible]

R La caisse a essuyé une perte en capital à la suite de la décision. Bien qu'immédiate, cette perte n'a toutefois pas été importante. La caisse ne dépend pas d'un placement ou d'une catégorie d'actif unique pour dégager les rendements nécessaires au versement des prestations dues.

L'instauration des nouvelles règles d'imposition se fera sur quatre ans, ce qui nous donne le temps de rajuster la répartition de nos avoirs, au besoin, et de saisir de nouvelles occasions de placement.

Les fiducies de revenu ressemblent aux sociétés ouvertes, mais elles distribuent mensuellement la plus grande partie de leurs profits avant impôt aux porteurs de parts. Ottawa a décidé d'imposer les profits distribués aux porteurs de parts afin d'endiguer le nombre croissant de sociétés souhaitant se convertir en fiducie de revenu et, par le fait même, la perte présumée en recettes fiscales.

À la fin de 2005, la valeur des placements de la caisse dans les fiducies de revenu était de quelque 3 G$, soit environ 3 % de son actif total.

Q *Comment se fait-il que le régime soit aux prises avec une insuffisance de capitalisation malgré un actif de plus de 100 G$?*

R Le régime dispose d'un actif de plus de 100 G$ et verse aux retraités environ 3,6 G$ annuellement. Il peut donc assumer ses obligations financières pendant de nombreuses années. On exige toutefois des régimes de retraite qu'ils disposent d'un actif suffisant pour verser les prestations auxquelles auront droit les participants actuels dans 50, 60, voire 70 ans.

Lors de la dernière évaluation actuarielle du régime, en janvier 2005, une insuffisance de capitalisation de 6,1 G$ a été déclarée. L'insuffisance sera éliminée par la hausse des cotisations du gouvernement de l'Ontario et des participants.

Q [illegible]

R Oui, une autre insuffisance pourrait être déclarée au dépôt de la prochaine évaluation du régime auprès des organismes de réglementation de la province, en 2008. Cela est dû au fait que bon nombre des facteurs ayant causé l'insuffisance déclarée en 2005 sont toujours présents aujourd'hui, notamment les taux d'intérêt peu élevés (après inflation) et le coût élevé des prestations de retraite. Les rentes en cours de versement aux retraités et la valeur des prestations accumulées à ce jour par les participants actifs sont protégées en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario*.

[illegible]

Q *Je déménage en Australie. Ma rente peut-elle m'être versée en dollars australiens?*

R Oui, votre rente mensuelle peut vous être versée, en Australie, en dollars canadiens, américains ou australiens. De nombreux retraités trouvent plus rapide, plus sûr et plus pratique de recevoir leur rente en monnaie locale. Pour en savoir plus, consultez la fiche de renseignements Versement de la rente aux non-résidents, sous Publications, dans notre site Web, au www.otpp.com.

Trois nouveaux membres et une nouvelle présidente au conseil

Le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario compte trois nouveaux membres ainsi qu'une nouvelle présidente.

Eileen Mercier est la nouvelle présidente, en remplacement de Robert W. Korthals, qui se retire du conseil après 12 années de services dévoués. Mme Mercier, forte de 35 années d'expérience en affaires, a été nommée au conseil en 2004.

Hugh Mackenzie, nouveau membre du conseil, est un économiste comptant plus de 30 années d'expérience dans les secteurs public, syndical et des organismes sans but lucratif. Il dirige son propre cabinet d'expert-conseil en économie et est associé de recherche au Centre canadien de politiques alternatives. M. Mackenzie siège au conseil de surveillance de la normalisation actuarielle, à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario, au Régime de retraite de Postes Canada et aux conseils d'administration de l'Atkinson Charitable Foundation et de People for Education. Il est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Western Ontario et d'une maîtrise de l'Université du Wisconsin.

Louis Martel, nouvellement nommé au conseil, est vice-président au développement de produits et du service à la clientèle chez Greystone Managed Investments. Il travaille depuis 25 ans comme conseiller principal en retraite et en placement pour des sociétés de conseil et d'assurance de grande envergure. Il est également Fellow de la Society of Actuaries et de l'Institut canadien des actuaires, et analyste financier agréé. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université Laval.

Jean Turmel, également nouveau membre du conseil, est président de Perseus Capital Inc. depuis 2005, poste qu'il a accepté après son départ à la retraite de la Banque Nationale du Canada, où il était président – Marchés financiers, Placements et Trésorerie. M. Turmel est président de la Bourse de Montréal et de la Fondation de l'Orchestre de chambre I Musici de Montréal. Il siège également aux conseils d'administration d'Alimentation Couche-Tard Inc., de Maple Financial Group, de la Société canadienne des postes et du Groupe Canam Inc. M. Turmel est titulaire d'un baccalauréat en commerce ainsi que d'une maîtrise de l'Université Laval.

Le conseil compte neuf administrateurs nommés pour des mandats renouvelables de deux ans. ■

Info-Retraite

Régime de retraite des enseignantes
et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5
Service à la clientèle
Téléphone : [illegible]
Télécopieur : [illegible]
Courriel : [illegible]
Site Web : [illegible]

[illegible]

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux avantages du régime. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime de retraite. Par conséquent, on ne doit pas se fier aux renseignements fournis dans ce bulletin pour régler les cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

ISSN 1180-3290

**Retourner tout bulletin
non distribuable au Canada à :
Régime de retraite des enseignantes
et des enseignants de l Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5**

PM# 40062973